

Commission d'Organisation des Compétitions

Réunion du : 16-11-2015

Ordre du Jour : Traitement des Affaires.

Traitement des Affaires

Affaire N° 21: Rencontre WAM - ESH (U20) du 13-11-2015

- Vu la feuille de Match
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale l'Absence de L'Ambulance sur le lieu de la rencontre.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité a l'équipe (W.AIN MAKHLOUF) pour en octroyer le gain du match à l'équipe (E.S.HELIOPOLIS) sur le score de Trois (03) à Zéro(00).
- Une Amende de Mille Dinars (1 000 DA) pour le club (W.AIN MAKHLOUF) conformément à l'article (Art 14/ R.G/FAF/Jeunes) payable dans un délai d'un mois.



Affaire N° 22: Rencontre OMG - ACSM (U18) du 20-11-2015

- Vu la feuille de Match.
- Vu le rapport de l'arbitre qui signale L'abandon du terrain de l'équipe (AC.SIDI M'HAMED) à la 65 mn de jeu alors que le score était de quatre (04) à un (01) en faveur de l'équipe (OM.GUELMA).
- Attendu que la rencontre n'a pas eu sa durée réglementaire.

Par ces Motifs la COC décide :

- Match perdu par pénalité a l'équipe (AC.SIDI M'HAMED) pour en octroyer le gain du match à l'équipe (OM.GUELMA) sur le score de quatre (04) à un (01).
- Une Amende de Deux Mille Cinq Cents DA (2 500 DA) pour le club (AC.SIDI M'HAMED) payable dans un délai d'un mois conformément à l'article (Art 52/R.G/FAF/Jeunes).